

MAIRIE DE VAUDRINGHEM

COMPT E R E N D U  
D E L A S E A N C E D U  
C O N S E I L M U N I C I P A L

**du Vendredi 30 Juin 2017, à 18 Heures 30.**

(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

\* \* \* \* \*

**Présidence** de Monsieur DELATTRE Grégory, Maire.

**Présents** : M. VASSEUR Dany, Mme LEMAIRE Anne, M. MERLO Olivier, M. VASSEUR Eric, Mme de BELLEVILLE Myriam, Mme MASSET Françoise, M. DEBROUCKER Gilles, M. CARTIAUX Roger

**Absents** : M. EVRARD Nicolas, M. SPECQUE Eddie (absents excusés).

**Secrétaire** : Mme LEMAIRE Anne.

**Les affaires à l'ordre du jour, examinées et discutées, ont donné lieu aux décisions ci-après :**

*Le Conseil Municipal procède au vote à bulletin secret des délégués titulaires et suppléants pour l'élection des sénateurs qui aura lieu le dimanche 24 septembre 2017.*

*M. Grégory DELATTRE, M Dany VASSEUR et Mme Anne LEMAIRE se présentent en tant que délégués, après un vote à bulletin secret les 3 candidats obtiennent chacun 9 voix. Ils sont élus délégués titulaires pour les élections sénatoriales.*

*M. Roger CARTIAUX, M. Gilles DEBROUCKER et M. Olivier MERLO se présentant en tant que délégués suppléants, après un vote à bulletin secret les 3 candidats obtiennent chacun 9 voix. Ils sont élus délégués suppléants pour les élections sénatoriales.*

*Suite au décret n°2017-1108 du 27 Juin 2017 relatif à l'organisation de la semaine scolaire, il est possible d'aménager le temps scolaire hebdomadaire sur 4 jours dès la rentrée 2017, après délibération, le Conseil Municipal opte pour revenir à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2017, et de supprimer les Temps d'Activités Périscolaires. Le Conseil d'école rendra un avis le jeudi 6 juillet, ensuite il reviendra à l'Inspecteur d'académie de valider le retour à la semaine de 4 jours.*

*Ce retour programmé aura des conséquences sur le recrutement prévu pour la rentrée 2017-2018.*

*Monsieur le Maire explique à l'Assemblée le projet de la SANEF d'une modification à la sortie de l'autoroute A26 pour repartir en direction de Boulogne, pour cela il faudrait sacrifier 35 hectares de terres agricoles pour un gain de temps maximum estimé à 1'30 par véhicule... Ce projet est en pleine contradiction avec la démarche actuelle du PLUI, dont l'un des objectifs est de restreindre la consommation de terres agricoles. Le Conseil Municipal adopte par conséquent une délibération pour exprimer son opposition à ce projet.*

Une projection par vidéo a ensuite été présentée à l'assemblée pour débattre du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables), comme le stipule la procédure. Ce temps d'échanges aura permis de reprendre le processus général de la démarche du PLUI, des origines (loi ALUR, SCOT, etc.) aux déclinaisons actuelles plus opérationnelles.

### **Les documents sont consultables sur le site Internet de la CCPL.**

Dans les échanges, les grandes lignes du projet ont été abordées, déclinées en 6 axes :

- Structurer le territoire afin de renforcer l'offre d'équipements et de services au plus près des habitants : ainsi Nielles-les-Bléquin sera le pôle de proximité pour ce qui concerne le bassin de vie des « Vals et Plateaux du Bléquin » dans lequel notre commune s'inscrit, au côté des communes de Ledinghem, Bléquin, Affringues et Wismes.

- Favoriser une mobilité sobre, solidaire et efficace : développement des bornes pour l'utilisation des véhicules électriques, co-voiturage, développement des liaisons douces, piétonnes et cyclistes.

- Développer une offre d'habitat et d'équipements adaptée à la population : la CCPL souhaite conserver son caractère rural, les perspectives démographiques et les besoins en logement ont été évalués en vue d'arriver à une population de **26440 habitants en 2030** sur la communauté de communes, soit 2529 habitants supplémentaires en termes de cible. En conséquence, notre bassin de vie devra se doter de **325 logements supplémentaires** pour atteindre les objectifs collectivement fixés, soit une quarantaine de logement environ pour notre commune sur cette même période. Durant le débat, l'assemblée est revenue sur les critères posés pour les constructions dans les hameaux, et s'en inquiète. Aujourd'hui, rien n'est définitivement acté mais les premiers travaux nous font craindre les difficultés à venir pour construire dans les hameaux. Ces critères sont nécessaires d'un point de vue juridique, le PLUI étant un document juridiquement opposable, il est nécessaire que les mêmes règles s'appliquent à l'ensemble des habitants de la CCPL. Des efforts sont également proposés pour améliorer la performance énergétique des habitations les plus anciennes. La CCPL encouragera la création d'aires de jeux et d'équipements de loisirs.

- Renforcer l'économie locale en fonction des atouts et ressources du territoire : valorisation des filières économiques, agricoles, le tourisme, renforcement du dynamisme économique de Lumbres, organisation des zones d'activités, renforcement du commerce de proximité, renforcement de la stratégie sport de nature.

- Vivre en harmonie avec son environnement : préservation des paysages de la CCPL dont tous les acteurs s'accordent sur leur qualité, maîtrise de la consommation des sols, préserver le patrimoine bâti, gestion économe de la ressource en eau.

- Faire du numérique un outil au service de la proximité, avec le développement de la fibre notamment.

Pour Monsieur le Maire, le PADD aura dans quelques mois une déclinaison opérationnelle, avec le zonage prévu sur l'ensemble des communes. Il s'agit d'un projet certes co-construit, mais pour lequel les marges de manœuvre des uns et des autres sont bornées par la Loi et les textes réglementaires qui s'imposent à nous. La future urbanisation du village répondra à ces critères auxquels nous aurons grand mal à déroger. Il s'agira d'appliquer de manière intelligente et désintéressée l'ensemble de ces directives au bénéfice de notre collectivité.

En fin de séance, une délibération est prise permettant l'adhésion à la FDE pour la mise en place de l'audit concernant l'éclairage public.

Pour Extrait :  
Le Président,

A Vaudringhem, le 3 Juillet 2017  
(Cachet)